

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Boris Dilliès, *Bourgmestre - Président* ;
Marc Cools, Eric Sax, Joëlle Maison, Carine Gol-Lescot, Jonathan Biermann, Valentine Delwart,
Catherine Roba-Rabier, Sophie François, *Echevin(s)* ;
Marianne Gustot, Françoise Dupuis, Jacques Martroye de Joly, Béatrice Fraiteur, Claudine
Verstraeten, Armand De Decker, Thibaud Wyngaard, Céline Fremault, Emmanuel De Bock, Jean-Luc
Vanraes, Jérôme Toussaint, Nathalie de T'Serclaes, Pierre Desmet, Bernard Hayette, Ann Mary
Francken, Didier Reynders, Marion Van Offelen, Michel Bruylant, Benjamin Cadranet, Daniel
Hublet, Patrick Zygas, Lucile Baumerder, Maëlle De Brouwer, Serge Minet, Perrine Ledan, Cécile
Charles-Duplat, Odile Margaux, Yannick Franchimont, Stefan Cornelis, *Conseiller(s)*
communal(aux) ;
Laurence Vainsel, *Secrétaire communale*.

Excusés

Amina Bakkali, Kathleen Delvoeye, Diane Culer, *Conseiller(s) communal(aux)*.

Séance du 22.02.18

#Objet : Motion relative aux aménagements du Rond-Point Churchill.#

Séance publique

Vu le plan IRIS2 visant à augmenter le déplacement à vélo en région Bruxelles-Capitale en atteignant 20 % en 2018;

Vu le plan régional d'actions de sécurité routière 2011-2020 qui prévoit une diminution de 50 % du nombre de victimes d'accidents de la route d'ici 2020;

Vu la demande de Permis d'urbanisme introduite par Bruxelles Mobilité en mars 2014 en vue de réaliser 16 km d'Itinéraires Cyclables Régionaux, passant notamment par le rond-point Churchill;

Considérant qu'au niveau du Rond-Point Churchill, tant dans l'anneau de circulation automobile que sur le trottoir partagé, la signalétique est nettement insuffisante et met en danger la sécurité de tous les usagers;

Considérant le manque de visibilité des cyclistes empruntant le trottoir partagé, en particulier dans le chef des automobilistes quittant le rond-point;

Considérant le conflit existant entre cyclistes et piétons empruntant le trottoir partagé alors que les zones de circulation respectives ne sont pas établies;

Considérant qu'il convient sans tarder d'installer la signalétique règlementant le partage de l'espace public;

Considérant que la fluidité du trafic automobile est également diminuée par les arrêts à l'intérieur du rond-point, notamment pour la maintenance des publicités, ou pour les transports scolaires;

Considérant que Bruxelles Mobilité s'est finalement résolue à paver les bandes engazonnées détruites par le franchissement récurrent des poids lourds mais se refuse à déplacer ou abaisser les bordures, rétrécissant ainsi gravement l'entrée de la voirie;

Considérant que de nombreuses plaintes ont été formulées par les riverains et les usagers, notamment lors de la rencontre citoyenne organisée par le Collège le 13 décembre 2017 à l'école du Longchamp;

Considérant qu'un aménagement approprié s'avère indispensable et qu'afin de prévenir de graves accidents, la situation requiert une solution urgente;

Considérant les contacts précédemment pris par le Collège avec Bruxelles Mobilité concernant cet aménagement;

Qu'à cet égard, l'Administration communale avait formulé d'importantes réserves quant à l'impact négatif du projet sur la fluidité du rond-point, et notamment au droit des oreilles de trottoir réalisées au carrefour avec l'avenue de Messidor;

Le Conseil communal demande à la Région de Bruxelles-Capitale de:

- • revoir l'infrastructure du rond-point Churchill afin d'y améliorer la mobilité;
- • harmoniser la largeur de la piste cyclable et identifier très clairement celle-ci notamment via un marquage au sol adéquat afin de sécuriser les cyclistes et les piétons par rapport au trafic automobile;
- • diminuer, les "oreilles" et autres trottoirs qui empêchent les poids lourds d'entrer et sortir du rond-point;
- • interdire tout arrêt et stationnement à l'intérieur du rond-point;
- • améliorer la signalisation des travaux, notamment en plaçant des panneaux en amont de toute voirie impactée;
- • concerter la Commune sur le calendrier des travaux envisagés à cette fin.

Le Conseil communal demande au Collège des Bourgmestre et échevins d'Uccle de transmettre copie de la présente motion au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale et au Ministre régional en charge de la Mobilité;

38 votants : 38 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Laurence Vainsel

Le Collège,
(s) Boris Dilliès

POUR EXTRAIT CONFORME
Uccle, le 27 février 2018

La Secrétaire communale,

Le Collège,

Laurence Vainsel

Boris Dilliès